



2025/51

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT DE LA GIRONDE
ARRONDISSEMENT DE LIBOURNE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE
GENISSAC (GIRONDE)**

<p>DATE DE CONVOCATION</p> <p>14 AOUT 2025</p>	<p>L'AN DEUX MILLE VINGT-CINQ, LE 25 AOUT A DIX-HUIT HEURES</p> <p>Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni dans la salle des mariages en séance publique sous la Présidence de Madame BOURDAT BRISSEAU Émeline, Maire.</p>
<p>DATE D’AFFICHAGE</p> <p>14 AOUT 2025</p>	<p>Étaient présents : Madame BOURDAT BRISSEAU Émeline, M. BAGGIO Jean-Marie, Madame HENRY Christine, M. CHAPUS Benoît, Madame BOUCHON PEAUCELLE Isabelle, M. LELEU Pascal, Madame L’HOMME Céline, M. BUREAU Olivier, Madame PEETERS Stéphanie, M. LAPORTE Francis, Madame PALLUET Laurence, M. LANSARD RUIZ Pierre, Madame MAURI Fabienne,</p>
<p>NOMBRE DE CONSEILLERS</p> <p>EN EXERCICE : 19</p> <p>PRÉSENTS : 13</p> <p>VOTANTS : 14</p> <p>QUORUM ATTEINT</p>	<p>Pouvoir : Monsieur COLL Albert donne pouvoir à Madame HENRY Christine</p> <p>Absent excusé : M. CALISTO David</p> <p>Absents : Madame SICHE Delphine, Madame DAVID Sylvie, Madame BLIMON Rachel, M. LASSALLE Jérôme</p>
<p>OBJET : Atlas de la biodiversité communale : création d’un Comité de pilotage</p>	<p>M. CHAPUS Benoît a été élu Secrétaire de séance.</p> <p>CONSIDÉRANT l’Appel à Projets « Atlas de la Biodiversité Communale » lancé par l’Office Français de la Biodiversité en 2024,</p> <p>VU la délibération n° 2024/49 du 23 mai 2024 autorisant la candidature de la ville de Génissac,</p> <p>VU la délibération n° 2025/40 du 23 juin 2025 autorisant le recrutement d’un animateur biodiversité,</p>

<p>DATE DE CONVOCATION</p> <p>14 AOUT 2025</p>	<p>CONSIDERANT que la candidature de la ville de Génissac a été retenue à l'appel à projets « Atlas de la Biodiversité Communale » par l'Office Français de la Biodiversité,</p> <p>Madame Isabelle Bouchon-Peaucelle, Adjointe au Maire rappelle à l'Assemblée les caractéristiques et la répartition financière du projet :</p>
<p>DATE D'AFFICHAGE</p> <p>14 AOUT 2025</p>	<p>Période de réalisation du projet : 3 ans : du 1^{er} janvier 2025 au 31 décembre 2027 Coût total du projet : 168 258 € Montant des dépenses éligibles : 124 500 € Montant de l'aide OFB - Taux de 80% : 99 600 € Reste à charge pour la Commune - Autofinancement : 68 658 €</p>
<p>NOMBRE DE CONSEILLERS</p> <p>EN EXERCICE : 19</p> <p>PRÉSENTS : 13</p> <p>VOTANTS : 14</p> <p>QUORUM ATTEINT</p>	<p>Répartition de la subvention :</p> <p>1^{er} versement à la signature de la convention de 30% soit 29 880 € 2^{ème} versement le 30/06/2026 de 40% soit 39 840 € 3^{ème} versement le 30/04/2028 de 30% soit 29 880 €</p> <p>La Commune a orienté les actions concrètes de l'ABC autour de 4 axes :</p> <p><u>Axe 1</u> : Gouvernance et animation <u>Axe 2</u> : Connaissance de la biodiversité <u>Axe 3</u> : Mobilisation en vue de la préservation de la biodiversité <u>Axe 4</u> : Développement local durable et respectueux de la biodiversité</p>
<p>OBJET: Atlas de la biodiversité communale : création d'un Comité de pilotage</p>	<p>Chaque phase du projet comprendra des études et des interventions réalisées par des experts des espèces visées dans la convention : EPIDOR, Syndicat Mixte Eaux et Rivières de l'Entre-Deux-Mers, Conservatoire d'espaces naturels Nouvelle-Aquitaine, Ligue de Protection des Oiseaux etc.</p> <p>La Commune doit mettre en place une gouvernance adaptée avec une équipe dédiée à l'ABC : un binôme composé d'un élu et d'un animateur recruté pour l'ABC, un Comité de pilotage regroupant les parties prenantes locales et des Comités techniques thématiques.</p> <p>Un animateur a été recruté pour la mise en place et le suivi de l'ABC, lequel prendra ses fonctions le 1^{er} septembre 2025. Une fois le Comité de pilotage créé, il conviendra de créer des Comités techniques thématiques en fonction des axes de travail de l'ABC.</p> <p>CONSIDERANT qu'une convention signée le 17 avril 2025 entre la Commune de Génissac et l'OFB donne le cadre d'intervention des différents prestataires cités ci-dessus, la nature de leur mission précise, le calendrier, le budget alloué à chacun et les échéances de paiement,</p> <p>CONSIDERANT que la mise en place d'une gouvernance du projet, matérialisée par le recrutement d'un animateur biodiversité et par les créations d'un Comité de pilotage et de Comités techniques thématiques, est importante et nécessaire et constitue une action faisant partie de l'axe 1 du plan,</p> <p>CONSIDERANT que le Comité de pilotage sera chargé d'examiner l'état d'avancement et la réalisation effective du projet en vue de la pleine atteinte des objectifs fixés et des résultats prévus dans la convention,</p>

**DATE DE
CONVOCATION****14 AOUT 2025****DATE D’AFFICHAGE****14 AOUT 2025****NOMBRE DE
CONSEILLERS****EN EXERCICE : 19****PRÉSENTS : 13****VOTANTS : 14****QUORUM ATTEINT****OBJET : Atlas de la
biodiversité communale
: création d’un Comité
de pilotage**

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, **avec 13 voix POUR et 1 abstention,**

- **DECIDE** de créer un Comité de pilotage qui se réunira au moins une fois par trimestre.
- **FIXE** sa composition comme suit :
 - 1- Madame Émeline BOURDAT BRISSEAU, Maire
 - 2- Madame Isabelle BOUCHON-PEAUCELLE, Adjointe au Maire
 - 3- Madame Christine HENRY, Adjointe au Maire
 - 4- Monsieur Benoît CHAPUS, Adjoint au Maire,
 - 5- Madame Anne BILLON, Rédacteur Territorial
 - 6- Monsieur Romain DESSAGNE, Animateur biodiversité
 - 7- Monsieur Mickaël CHENARD, OFB
 - 8- Madame Justine QUETIER, EPIDOR
 - 9- Madame Carole DECKER, Conservatoire d’espaces naturels Nouvelle-Aquitaine

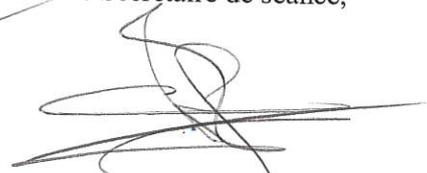
Fait et délibéré en séance, les jours, mois et an susdits.
Pour extrait certifié conforme.

Le Maire,



Émeline BOURDAT BRISSEAU

Le Secrétaire de séance,



Benoît CHAPUS

Envoyé en préfecture le 02/09/2025

Reçu en préfecture le 02/09/2025

Publié le



ID : 033-213301856-20250825-202551-DE



Publié le : 04/09/2025 10:22 (Europe/Paris)

Collectivité : Génissac

https://www.mairie-genissac.fr/documents_administratifs/38805